

**COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**  
du  
**4 mars 2026**

**Présents** : Didier Beaujouan, Jean-Christophe Cachard, Sylvie Nicolle, Catherine Cartry, Emmanuelle Lebarbier, Nadine Haie, Patrick Carpophore

**Secrétaire de séance** : Sylvie NICOLLE

***Ouverture de séance : 19 h 10***

**Ordre du jour** :

- Désignation du secrétaire de séance
- Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 4 décembre 2025
- Vote du CFU 2025 ( Compte Financier Unique)
- Vote de l'affectation du résultat 2025
- Vote des subventions aux diverses associations
- Vote des subventions accordées aux enfants de la commune
- Vote du taux de fongibilité
- Vote des taxes communales
- Vote du budget primitif 2026
- Révision du prix des concessions funéraires
- Approbation de la « charte de la petite enfance et de la parentalité »
- Vote de la motion de soutien de l'AMF pour la liberté locale et les moyens d'agir des communes
- Questions et informations diverses

1. **Désignation du secrétaire de séance** : S. Nicolle est nommée secrétaire de séance.

2. **Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 4 décembre 2025**  
Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

3. **Vote du CFU 2025 ( Compte Financier Unique)**  
La section d'investissement ressort un résultat excédentaire de 8 649.84 € et la section de fonctionnement ressort un résultat excédentaire de 211 182.82 €, d'où un résultat excédentaire pour l'année 2025 de 219 832.66 €  
La principale dépense en investissement est la clôture et le portail du cimetière  
Le Compte Financier Unique est approuvé à l'unanimité.

4. **Vote de l'affectation du résultat 2025** :  
Etant donné qu'il n'y a pas de besoin de financement les résultats excédentaires de l'année 2025 sont repris en recettes pour le budget 2026.  
Approuvé à l'unanimité

5. **Vote des subventions aux diverses associations**  
Ce vote est reporté ultérieurement.

#### 6. **Vote des subventions accordées aux enfants de la commune**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité, d'octroyer la somme de 120 € à chaque enfant pour un voyage scolaire, le centre aéré, les activités sportives et culturelles, le permis de conduire. Pour les activités sportives et culturelles, il appartiendra aux familles de justifier qu'elles n'ont pas bénéficié de la carte sport et culture accordée par la communauté de communes Normandie Cabourg Pays d'Auge.

#### 7. **Vote du taux de fongibilité**

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Le Maire et en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité, de fixer le taux de fongibilité de crédits à 7,5 % du montant des dépenses réelles de chacune des sections pour l'année 2025. Ce taux permet au maire en cas de dépassement des crédits des sections de pouvoir régler les factures sans réunir en urgence le conseil municipal (ce taux ne s'applique pas au chapitre des salaires).

#### 8. **Vote des taxes communales**

Les membres du conseil décident à l'unanimité de ne pas augmenter les taxes communales compte-tenu du résultat excédentaire de la commune.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'appliquer les taux suivants aux taxes communales pour l'année 2026 :

- Taxe foncière (Bâti) : 37,35 %
- Taxe foncière ( Non bâti) : 18 %
- Taxe habitation : 7,02 %

#### 9. **Vote du budget primitif 2026**

La section fonctionnement s'élève à 350 313.76 € et la section investissement à 29 648.37 €. En investissement sont prévus une place handicapée au parking de l'église, le colombarium et le remplacement de deux poteaux incendie, chemin de la Goderie  
Le conseil approuve le budget primitif 2026 à l'unanimité.

#### 10. **Révision du prix des concessions funéraires**

- Pour le colombarium : le tarif de la place s'élève à 500 € avec une location de 200 € pour 15 ans.

- Pour la place au sol : le tarif sera de 400 €

Il est à noter que ces tarifs n'avaient été pas été modifiés depuis 2002.

Vote 7 pour et 1 abstention

#### 11. **Approbation de la taxe de la « Charte de la petite enfance et de la parentalité »**

Après présentation du projet, le Conseil municipal approuve la charte de la petite enfance et de la parentalité.

#### 12. **Vote de la motion de soutien de l'AMF pour la liberté locale et les moyens d'agir des communes**

La commune de Périers-en-Auge partage les propositions de l'Association des Maires de France et des présidents lançant un appel à la liberté locale pour redonner le pouvoir d'agir aux communes et intercommunalités.

#### 13. **Questions et informations diverses**

Néant

*Fin de la séance : 20 h 55*

